

## I

Le terrain sur lequel se trouvait le château et dont une partie est occupée aujourd'hui par la Place Jacques-Cartier, avait été concédé en premier lieu, partie au Sieur André Demers, dit Cheville le 20 août 1655, et partie (environ un *arpent* sur la rue Notre-Dame et un *demi-arpent* sur la rue St. Charles), à Paul Bénoit dit Livernois en 1659. Ce dernier a cédé la même année son terrain à Jacques Malhiot, qui le revendit en 1660 à Jacques Testard Sieur de la Foret, l'ancêtre de la famille Testard de Montigny au Canada. Il descendait d'une race d'hommes, qui, à eux seuls, comme dit l'abbé Daniel, valent des armées. Il eût un fils digne de lui, Jacques Testard de Montigny, Chevalier de St. Louis, Capitaine de la Marine. " Plus de trente-cinq ans de services, quarante blessures, tels sont les titres qui le rendaient chers à ses contemporains, et le recommandent à l'admiration de la postérité." Le représentant actuel de cette illustre famille est notre estimé concitoyen son Honneur le Recordeur de Montréal, Mr. B. A. Testard de Montigny, qui rend la justice à cinquante pas du terrain qu'autrefois possédait son ancêtre. Le Séminaire retira ce terrain du Sieur de la Foret, cette même année, et le concéda de nouveau le 10 Déc. 1660 à Charles d'Aillebout, Sieur des Musseaux, Lieutenant Civil et Criminel, neveu de Mr. d'Aillebout, Gouverneur Général.

Ainsi l'on peut voir que ce terrain a changé de propriétaire déjà quatre fois avant d'entrer en possession du Marquis de Vaudreuil, père, qui l'acheta de M. d'Aillebout des Musseaux, aussi bien que des terrains aux alentours appartenant aux Rév. Pères Jésuites, à Mr. Dulutte et à Melle Daneau de Muy. Le terrain de cette dernière se trouvait à l'endroit où est situé maintenant le Monument de Nelson. Voici la description dans l'acte de vente que fit le marquis de Vaudreuil en 1763 au marquis de Lotbinière.

" Trois terrains situés à Montréal sur la rue Notre-Dame en face  
 " des Jésuites, joignant par derrière celui qui dépend de l'Hôtel  
 " de Vaudreuil, bornés à droite par un terrain qui appartenait  
 " au Sieur de Rigaud, et par lui vendu au Sieur de Lotbinière ;  
 " à gauche par celui appartenant au Sieur Saint Ange Charly,  
 " lesquels trois terrains ont été acquis par le dit Seigneur Marquis  
 " de Vaudreuil, de différents particuliers et notamment de la  
 " dite Delle de Muy, à la charge de 400 livres de rente viagère,  
 " etc. "